

ANTICIPER OU FAIRE FACE À UNE SITUATION DE CRISE

Anticiper, prévenir et agir afin de mieux gérer une situation de crise.

Anticiper une situation de crise

- ✓ Participation à la gestion d'une situation de crise
- ✓ Les intervenants extérieurs en lien avec le CHSCT : les services de santé au travail, l'administration du travail, les organismes de sécurité sociale et des experts
- ✓ Les réunions du CHSCT
- ✓ Nomination d'un expert agréé par le CHSCT en cas de risque grave pour la santé et pour la sécurité des travailleurs.

Alerter sur l'évènement indésirable

- ✓ Rôle du salarié : le droit d'alerte et le droit de retrait en cas de danger grave et imminent pour sa vie, sa santé ou sa sécurité.
- ✓ Le représentant du personnel au CHSCT et le droit d'alerte en cas de danger grave et imminent.
- ✓ Une enquête et réunion aura lieu et le CHSCT se réunira en cas de divergence avec la direction sur la réalité du danger ou sur les mesures à mettre en œuvre.

Faire face à une situation de crise

- ✓ Enquête du CHSCT en matière d'incident ou d'accident
- ✓ Analyse les causes avec la technique de l'« arbre des causes »

Les moyens d'action

- ✓ Informer et sensibiliser les salariés
- ✓ Mise en place :
 - d'indicateurs permettant le suivi des actions
 - de chartes « éthique » et/ou « de référence »
 - d'accompagnement ...

Durée : 1 journée

